

Notre système d'adhésion est filé : si vous adhérez en janvier 2023, votre adhésion est valable un an donc jusqu'en janvier 2024 ; si vous adhérez en novembre 2023, votre adhésion est valable jusqu'en novembre 2024... Un avis est envoyé à l'échéance de votre cotisation.

Vous pouvez régler votre adhésion de 30 euros ou de 10 euros pour les personnes étudiant-es ou non-imposables :

- Par carte bancaire avec la plateforme HelloAsso comme expliqué ci-dessous, c'est le plus simple pour notre gestion. Un lien direct est proposé dans l'article en ligne ADHERER <http://www.caap.asso.fr/spip.php?article4> (cliquer sur **Adhérer**).
- Par virement, envoyez ensuite votre fiche d'adhésion à adhesion@caap.asso.fr ou par lettre à l'adresse ci-dessous. Si vous réglez par virement voici les informations bancaires du caap (pour éviter les oublis certain.es adhérent.es optent pour le virement permanent) ; indiquez dans l'objet du virement « adhésion ».

IBAN : FR76 1027 8060 3900 0364 4894 194
BIC : CMCIFR2A

- par chèque, à envoyer avec la fiche d'adhésion à :

CAAP-Adhésion - 64 chemin du Pascal - 06690 Tourrette Levens

Adhésion par HelloAsso (si vous rencontrez un problème contactez-nous : adhesion@caap.asso.fr) :

- 1) Se rendre à l'adresse : <http://www.caap.asso.fr/spip.php?article4> et cliquer sur **Adhérer**
- 2) Choisir le montant de sa cotisation et cliquer sur « suivant » en bas à droite. Vous pouvez ajouter un don au CAAP pour l'aider à renforcer ses actions, c'est bien sûr facultatif.
- 3) Remplir les champs obligatoires et, si possible, les champs facultatifs qui ne servent qu'au CAAP, pour vous contacter en cas de problème et pour mieux vous connaître.
- 4) Si vous souhaitez une attestation de paiement, un nouveau formulaire apparaît quand vous cochez la case concernée, où vous devez remplir les champs avec vos coordonnées professionnelles ; vous recevrez un mail pour le télécharger.
- 5) Si vous avez oublié de demander cette attestation, le mail récapitulatif qui va vous être envoyé à la fin de la procédure par HelloAsso vous proposera un lien pour le télécharger.
- 6) Une page apparaît avec le récapitulatif de votre paiement.

ATTENTION : HelloAsso propose de lui laisser un pourboire, vous n'êtes pas obligés de le faire, ou vous pouvez modifier ce montant. Il faut cliquer dans la fenêtre « Pourboire à hello Asso », et une fenêtre de dialogue apparaît où vous pouvez cocher « je ne souhaite pas laisser de pourboire ».

- 7) Vous réalisez votre paiement par carte bancaire.
- 8) Vous recevez un mail récapitulatif à conserver.
- 9) Vous pouvez télécharger votre attestation de paiement à partir du lien proposé dans ce mail récapitulatif.



Bulletin adhésion 2023

Inutile si vous adhérez via Helloasso, sinon à retourner au Caap : adhesion@caap.asso.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Activité artistique principale :

Mon activité est déclaré-e. Numéro de Siret :

Nom d'artiste :

Tél. portable :

Tél. fixe :

Région :

Site internet :

• Membre adhérent, je souhaite adhérer au CAAP, je règle ma cotisation annuelle :

- par un virement de 30 Euros (voir iban et bic p1)
- avec un chèque joint de 30 Euros
- par un virement de 10 Euros (voir iban et bic p1)
- par un chèque joint de 10 Euros
- j'atteste sur l'honneur que je suis étudiant-e ou que je suis non-imposable

• Je souhaite faire un don au Caap pour soutenir ses actions, d'un montant de : _____

Date et signature :

Virement du (voir la page suivante)

Chèque n° de la banque :